

Commentaires
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

à la

Commission des transports et de l'environnement
dans le cadre de la consultation en ligne à l'égard du projet
de Stratégie gouvernementale de développement durable

8 novembre 2007

INTRODUCTION

Organisation régionale affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 travailleuses et travailleurs, tant du secteur public que du secteur privé, répartis au sein de plus de 400 syndicats sur les territoires de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la Baie James dans le Grand Nord.

Nous sommes préoccupés par les questions reliées au développement durable. Nous luttons pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus juste et plus équitable et respectueuse de l'environnement. Voilà pourquoi il nous semblait important de participer à cette consultation publique sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Vous trouverez dans ce document les réponses aux questions soumises à la consultation sous forme schématique.

1. Quels sont les points forts ?

- Globalement, le discours tenu dans le document reflète bien les principes de développement durable.
- Nous saluons la mention qui est faite à l'introduction (à la page 11) du plan d'action à l'effet que les besoins des Premières Nations seront considérés dans les plans d'action, toutes les fois que la situation s'y prêtera. En ce sens, nous aurions aimé que cette question soit davantage présente dans le document afin d'illustrer cette volonté dès le départ, notamment en l'inscrivant dans les objectifs.
- La place de la formation continue et de la formation de la main d'œuvre dans une perspective de développement durable est bien située, et ce, dans plus d'une orientation.
- Au sujet de l'orientation 3, nous apprécions qu'il soit affirmé dans le document que : «La production responsable de biens de consommation et de services concerne la manière dont sont utilisées les ressources humaines, matérielles et énergétiques» (p. 21), bien que nous aurions préféré l'utilisation d'un autre terme qu'«utilisées» lorsque l'on parle des ressources humaines. On y mentionne aussi, entre autres, qu'une gestion responsable des ressources humaines permet de réduire le taux de roulement de personnel et d'attirer et retenir une nouvelle main-d'œuvre, ce avec quoi nous sommes d'accord, puisque cela passe, selon nous, par une amélioration des conditions de travail et de la sécurité d'emploi. Toutefois, côté congruence, il faut admettre que de désyndiquer des travailleuses comme l'a fait l'adoption des lois 7 et 8, ne cadre pas du tout avec ces affirmations. Dans un autre ordre d'idées, mais toujours dans l'orientation 3, la liste des procédés de production à vérifier afin d'identifier les points faibles semble assez complète. De plus, un autre élément positif est celui de la mention des certifications environnementales qui permettent aux consommateurs de faire des choix plus éclairés.
- À l'orientation 7, la vision de ce qu'est le patrimoine est large, et correspond bien à une définition reposant sur des principes de développement durable. On y introduit même la notion de commerce équitable. Nous trouvons cette perspective globalisante intéressante. La position quant au patrimoine collectif est décrite de façon très claire; reste à savoir si elle sera respectée ! Toutefois, il aurait été intéressant d'y voir nommé ce que l'on appelle le « modèle québécois ».
- Nous trouvons intéressant de prévoir des Forums sur le développement durable qui porteront sur les difficultés et les progrès quant à la mise en œuvre de la Stratégie.

2. Quelles sont les suggestions pour l'améliorer ?

- Bien que le discours tenu dans le document reflète bien les principes de développement durable, il demeure souvent trop vague et semble hésiter à prendre autant en considération les volets environnementaux et sociaux que le volet économique. Comme nous le démontrerons dans le développement de certains éléments de réponses, des événements de l'actualité nous font craindre que le gouvernement fera bien ce qu'il veut de l'interprétation de ces principes et surtout de leur application. À titre d'exemple, mentionnons le cas du prolongement de l'autoroute 25 qui s'est vu présenter à l'époque comme faisant partie d'une perspective de développement durable.
- Dans le même sens, dans le bloc information de l'orientation 1, on mentionne qu'il est important de faire connaître la notion de développement durable au-delà de la «simple» question environnementale, ce avec quoi nous sommes d'accord, mais dans la *Stratégie*, on insiste parfois lourdement sur la dimension économique.
- Au sujet de l'orientation 3, dans un des exemples apportés, on mentionne la stratégie énergétique du Québec qui vise à réduire l'intensité énergétique du Québec, mais on ne mentionne nulle part le rapport à la consommation de nos voisins du sud qui, pourtant, conditionne très souvent les choix faits en matière de politique énergétique, comme par exemple, les ports méthaniers, l'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique, etc. Il faudrait amender l'objectif 9 afin d'y inclure l'énergie que l'on vend à l'extérieur.

Toujours à l'orientation 3, dans un des exemples, on souligne la volonté d'augmenter la part modale du transport collectif par rapport aux autres modes de transport dans la Politique québécoise du transport collectif, ce que nous partageons tout à fait comme point de vue. Nous avons d'ailleurs salué le plan de transport de Montréal et nous souhaitons que le gouvernement mette tout en œuvre pour qu'il puisse être réalisé. Toutefois, dans la *Stratégie*, on n'y trouve pas d'objectif qui puisse y correspondre, ce qui nous apparaît comme une lacune majeure.

Dans les éléments d'information et l'argumentation qui concernent cette orientation, l'aspect environnemental est assez bien développé, mais on saute parfois la dimension sociale du développement durable. Par exemple, à la page 23, on mentionne que « il s'agit (...) d'adopter (...) des pratiques de gestion qui encouragent l'efficacité. » On aurait pu y ajouter que ces modes de production et ces pratiques de gestion doivent tenir compte de la qualité de vie des personnes et des autres principes du développement durable.

- Dans l'orientation 4, nous apprécions le fait que l'efficacité économique inclut la notion de coûts réels (calcul des impacts environnementaux et sociaux dans la valeur de production). On sent poindre une volonté de bien faire, mais on sent aussi très bien le désir de ne pas déplaire à la grande entreprise. Il aurait été intéressant d'introduire d'autres éléments plus structurants liés à l'efficacité économique dans une perspective de développement durable : ex. 1 : modernisation des équipements pour voir venir les changements dans certains secteurs; ex. 2 : assujettir certains investissements dans l'entreprise de promesses de rester au Québec.
- L'orientation 5 qui porte sur la réponse aux changements démographiques ne fait qu'effleurer le vieillissement de la population, mais sans le lier aux objectifs. Les besoins des personnes âgées ne sont pas abordés, si ce n'est qu'en termes de coûts que cela entraîne. L'objectif 15, *accroître le niveau de vie* ne semble pas inclure les besoins des personnes âgées. D'ailleurs, les stratégies gouvernementales en voie d'être appliquées dans la région montréalaise illustrent bien cette situation puisque l'Agence de Montréal prévoit fermer 2 200 lits (dont 200 dès maintenant au Centre Jacques Viger), alors qu'il y a actuellement de criants besoins en cette matière. S'ajuster aux changements démographiques impose aussi de tenir compte du vieillissement de la population en lien avec les autres principes énoncés précédemment (dont l'équité et la solidarité sociales) auxquels cas on ne ferme pas des lits de soins de longue durée comme à Jacques Viger !
- Toujours dans l'orientation 5, au sujet des immigrants : bien que l'on parle de la nécessité de les soutenir à l'accueil et de les aider dans leurs démarches d'insertion à l'emploi, on ne parle nulle part de la nécessité d'améliorer les mesures de francisation.
- On insiste sur le remboursement de la dette et dans les objectifs proposés, on mentionne : « Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé ». Il faut éviter de sacrifier le bien-être commun à l'autel du remboursement de la dette, ou encore, éviter le saccage dans les services comme à l'époque du déficit zéro.
- Deux autres éléments inquiétants : dans les exemples, on mentionne que « L'eau, richesse naturelle des Québécois, sera à la base du financement du Fonds des générations, notamment par les redevances hydrauliques que versera Hydro-Québec. » Nous aurions souhaité que l'eau soit aussi présentée comme un bien commun non commercialisable.
- Les éléments d'information qui figurent à l'orientation 6 nous semblent corrects, mais nous aurions aimé qu'en plus d'aborder « la réduction de l'étalement urbain », on y parle aussi d'autres mesures structurantes comme la densification du territoire. Dans certaines régions, notamment celle de Laval, il nous semble que cette mesure pourrait être une clé pour y

augmenter la part modale du transport collectif, au lieu de poursuivre un développement marqué par le développement des axes autoroutiers.

- Le développement de l'orientation 8 est on ne peut plus large. On y parle de démocratie participative, mais nous aurions aimé que l'on glisse un mot sur l'amélioration des processus démocratiques, notamment par le biais d'une réforme du mode de scrutin.
- Quant à l'orientation 9, nous soutenons de diverses façons le développement de l'économie sociale. Toutefois, plusieurs ressources d'économie sociale se sont développées pour pallier au désengagement de l'État, ce qui pour nous, est en contradiction avec une perspective de développement durable qui se doit de préserver des services publics de qualité. Dans le détail de l'exemple, on mentionne entre autres que le gouvernement soutient le développement de ces initiatives, particulièrement en ce qui a trait aux services à la personne (aide domestique et centres de la petite enfance). Dans certains de ces secteurs, les lois 7 et 8 sont venues désyndiquer les femmes qui y travaillaient, alors que nous considérons que le syndicalisme est aussi un important facteur d'intégration sociale.
- On souligne que « la situation du Québec est d'ailleurs remarquable, notamment dans l'aide aux travailleurs à faibles revenus, dans ses dépenses relativement plus importantes en éducation, en développement des compétences et en formation, dans ses soins de santé et ses soins à domicile, en matière d'assistance et de protection sociale, ainsi qu'à l'égard du logement abordable » (p. 39). Beaucoup reste à accomplir en ces matières et les gestes posés par les gouvernements ne vont pas souvent dans le sens de la consolidation, mais plutôt du démantèlement. Un autre élément à mentionner est celui de l'utilisation du terme « logement abordable ». La notion de ce qui est « abordable » est parfois très élastique et ne permet pas de développer les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population de Montréal et de Laval qui doit souvent consacrer une partie importante de ses revenus pour se loger. En ce sens, l'importance du développement du logement social, comme les HLM et les coopératives d'habitation, aurait dû figurer dans le document.

3. Quelles actions pourriez-vous engager pour appuyer sa mise en œuvre ?

- Jouer notre rôle de vigilance et de mobilisation dans nos dossiers habituels face aux actions et décisions gouvernementales, notamment lorsque nous sommes confrontés à ce qui nous apparaît comme étant une incohérence entre le discours et les mesures mises de l'avant par le gouvernement.
- Développer nous-mêmes des pratiques de développement durable, ce que nous avons amorcé.
- Participer, à titre de partenaire, lorsque nous le jugeons pertinent.

4. Comment peut-il favoriser l'intégration des actions des partenaires de la société québécoise?

- En invitant les syndicats et les groupes environnementaux à participer à divers comités, dont les Forums sur le développement durable.